

LE 12 JUIN 2009

Équité salariale : UNE AMÉLIORATION POUR CERTAINES, DU PROGRÈS À FAIRE POUR D'AUTRES

Ça a l'air bien, mais il nous faut tous les détails - voilà comment réagit la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick face aux bonnes nouvelles qui circulent dans la province, ces derniers temps, au sujet de l'équité salariale.

« Le gouvernement provincial fait de grandes avancées en matière d'équité salariale avec le dépôt d'un projet de loi pour le secteur public et l'engagement à fournir le soutien financier nécessaire aux ajustements visant à assurer l'équité salariale dans certains groupes du secteur privé », affirme Marilyn MacCormack, présidente de la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement a annoncé récemment qu'il subventionnerait les ajustements au titre de l'équité salariale en 2010-2011 pour le personnel de services de soutien à domicile, de garderies, de foyers de soins, de maisons de transition et de résidences communautaires. Le gouvernement a aussi récemment introduit une loi sur l'équité salariale pour l'ensemble du secteur public.

Des détails sont toujours attendus sur le processus d'évaluation des emplois entrepris dans les cinq groupes cibles et au sujet des délais dans lesquels les ajustements seront effectués. « Ces détails peuvent avoir un impact important sur la vie des femmes. À quel emploi à prédominance masculine leur travail sera-t-il comparé? Les ajustements seront-ils effectués sur une période d'un, de deux, ou de cinq ans? Certaines de ces travailleuses sont sous-payées depuis des années, si on tient compte du niveau de responsabilité, de qualification et d'effort requis et des conditions de travail auxquelles elles sont confrontées... l'équilibre devrait être rétabli le plus tôt possible », soutient Marilyn MacCormack.

Madame MacCormack souligne également que l'étape principale n'est toujours pas franchie. « Toutes les travailleuses et tous les travailleurs ont droit à l'équité salariale – il s'agit d'un droit humain ! Il nous faut un engagement envers l'adoption d'une loi sur l'équité salariale pour l'ensemble du secteur privé, et non seulement pour le secteur public. »

Le *Pacte pour le changement* promettait de réunir les intervenants afin de légiférer sur le secteur privé, mais rien n'indique que des progrès ont été faits en ce sens jusqu'à présent.

La Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick, formée de plus de 600 personnes et 76 organismes, revendique l'adoption d'une loi sur l'équité salariale dans les secteurs public et privé. Elle vise une société où la valeur des emplois traditionnellement ou majoritairement occupés par des femmes est reconnue et où ces dernières sont rémunérées de façon équitable.

-30-

Information:

Johanne Perron

Directrice générale, Coalition pour l'équité salariale du N.-B.
(506) 850-6963 (c)